

Date de dépôt : 24 mars 2021

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Vaccination à Genève: combien de vaccins pour les sans domicile fixe ?

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 5 mars 2021 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Les personnes âgées de 75 ans ou plus sont actuellement prioritaires pour la vaccination contre le Covid-19. Concernant les publics cibles prioritaires à Genève pour l'inscription à la vaccination, la politique de vaccination rend l'accès variable pour chaque groupe cible par ordre de priorité. Les personnes adultes particulièrement vulnérables sont également prioritaires. Il s'agit de personnes souffrant d'une ou de plusieurs maladies chroniques à haut risque de complication. Il nous semble que les personnes sans domicile fixe devraient actuellement être prioritaires pour l'inscription à la vaccination, étant donné la dangerosité intrinsèque à leurs conditions de vie. Un soin particulier ne devrait-il pas être pris vis-à-vis de ces populations quand on parle des « personnes les plus vulnérables » ?*

*Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions :*

- *Qu'a-t-il été prévu pour vacciner les personnes ne disposant pas d'un domicile fixe ?*
- *Ces personnes ont-elles été considérées comme des personnes particulièrement vulnérables et donc prioritaires ?*
- *Combien de personnes ne disposant pas d'un domicile fixe ont été vaccinées depuis le début de la campagne de vaccination à Genève ?*

- ***Le département de la santé et de la sécurité a-t-il pris contact avec les entités luttant contre l'exclusion et le sans-abrisme afin d'établir un plan de vaccination particulier pour ces personnes souvent coupées d'un réseau d'aide et ne disposant pas de médecin traitant ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- ***Qu'a-t-il été prévu pour vacciner les personnes ne disposant pas d'un domicile fixe ?***

La recommandation de vaccination basée sur la stratégie de vaccination contre la COVID-19 de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'adresse à toute la population suisse. Les doses de vaccin sont mises à disposition des cantons par la Confédération selon un nombre proportionnel à leur population, dont font partie les personnes ne disposant pas de domicile fixe. Celles-ci sont dans ce contexte éligibles à la vaccination sous conditions, comme le reste de la population.

L'accès à la vaccination de cette population considérée comme précaire est rendu possible grâce aux différents partenariats avec les acteurs du réseau de précarité de Genève des structures d'accueil de jour et de nuit, les services sociaux de communes, dont la Ville de Genève, les associations œuvrant contre la précarité, ainsi qu'avec le service de médecine de premier recours (SMPR) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et sa consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO). Le contrat de prestations qui lie l'Etat aux HUG inclut dans l'indemnité de fonctionnement un montant pour des missions d'intérêt général permettant l'accès aux soins des populations désavantagées de par leur âge, leur statut social, économique et juridique ou de par leurs conditions de vie.

- ***Ces personnes ont-elles été considérées comme des personnes particulièrement vulnérables et donc prioritaires ?***

Au sens de la recommandation de vaccination de l'OFSP, le critère de vulnérabilité concerne les personnes atteintes de maladies chroniques présentant un risque élevé de développer une forme grave du COVID-19 suivi de complication. En conséquence, les personnes sans domicile fixe présentant un facteur de vulnérabilité au sens de la définition de vulnérabilité de l'OFSP sont éligibles à la vaccination prioritaire, ceci indépendamment de leur âge ou de leur statut de sans domicile fixe.

- ***Combien de personnes ne disposant pas d'un domicile fixe ont été vaccinées depuis le début de la campagne de vaccination à Genève ?***

Le service de médecine de premier recours (SMPR) des HUG et sa consultation ont pour mission d'offrir des prestations hospitalières et ambulatoires pour les populations précarisées de Genève, dont les personnes sans domicile fixe. La prise en charge récente par le SMPR de la vaccination prioritaire pour cette population représente actuellement une dizaine de personnes.

- ***Le département de la santé et de la sécurité a-t-il pris contact avec les entités luttant contre l'exclusion et le sans-abrisme afin d'établir un plan de vaccination particulier pour ces personnes souvent coupées d'un réseau d'aide et ne disposant pas de médecin traitant ?***

Comme mentionné plus haut, il n'existe pas de plan de vaccination particulier pour les personnes sans domicile fixe, lesquelles sont comprises dans la campagne de vaccination globale et ont accès au vaccin par le biais notamment du SMPR.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

La présidente :  
Anne EMERY-TORRACINTA